

COMMUNE DE WENTZWILLER

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AOUT 2016

Le seize août deux mil seize, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SCHMITT Fernand, suite à la convocation adressée à tous les membres le 9 août 2016.

Etaient présents : Yves TROMMER, Pascal GRENOUILLET, Franck WANNER, Serge JORDAN, Thierry OTT, Claudia REICH, Fernand SCHMITT, Rémi WANNER, Hervé SCHMITT, Michaële VOGT, Karine WILLAUER ;

Absents excusés : Nathalie SPECKER, Isabelle KLEIN, Angelo PILLERI

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 8 juin 2016
2. Urbanisme
3. PLU
4. Ad'AP
5. Convention coulées de boue
6. Acquisition du terrain des consorts Ueberschlag
7. Communauté d'agglomération
8. Divers et communication

1. Procès-verbal de la séance du 8 juin 2016

Le procès-verbal de la séance du 8 juin 2016 n'ayant suscité aucun commentaire celui-ci a été adopté à l'unanimité.

2. Urbanisme

Certificats d'urbanisme

Cabinet de Maître BROM 2 rue des Vignes 68220 HEGENHEIM :

Section 9 parcelle 256/114 pour une contenance de 561 m²

Pour un terrain situé 1 rue des Iris à WENTZWILLER.

Droit de préemption

Mme Christelle BERNHARD 1 rue des Iris 68220 WENTZWILLER :

Section 9 parcelle 256/114 pour une contenance de 561 m²

à

M. Julien GRAFF 19 rue de Delle 68220 FOLGENSBOURG.

Déclarations préalables

Mme WANNER Huguette 5 rue Creuse 68220 WENTZWILLER :

Pour la construction d'un abri à bois et la démolition d'une grange.

M. DIDILLON Eric 11 rue de Hagenthal 68220 WENTZWILLER :
Pour l'installation d'une véranda.

M. GRENOUILLET Pascal 5 rue de Hésingue 68220 WENTZWILLER :
Pour la construction d'un abri à bois.

M. DIDILLON Eric 11 rue de Hagenthal 68220 WENTZWILLER :
Pour la construction d'un abri de jardin.

Permis de construire

M. WILHELM Sébastien 19A rue Rogg Haas 68510 SIERENTZ :
Pour la construction d'une maison d'habitation.

3. PLU

★ Délibération n° 1:

Objet : Révision du Plan Local d'Urbanisme.

Faisant suite au courrier de M. Pascal Lelarge, Préfet du Haut-Rhin du 19 juillet 2016, et afin de « grenelliser » notre document d'urbanisme avant l'échéance du 1^{er} janvier 2017,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE M. le Maire à consulter plusieurs bureaux d'études afin de faire procéder à la révision de notre PLU

4. Ad'AP

★ Délibération n° 2:

Objet : Travaux de mise en accessibilité phase 1 : Ecole et Périscolaire

Afin de donner suite à l'arrêté N° 18072016/ADAP-P/6197 du 27 juillet 2016 de la Préfecture du Haut-Rhin, il y a lieu de faire un point de la situation de la commune sur la mise en œuvre de l'agenda à l'issue de la première année, soit avant le 29 septembre 2016.

Aussi, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE M. le Maire à consulter plusieurs entreprises pour organiser la mise aux normes des deux bâtiments retenus pour la 1^{ère} phase, soit l'école et le périscolaire, suivant l'étude réalisée par le bureau QCS Services en mars 2016.

5. Convention coulées de boue

★ Délibération n° 3:

Objet : Contrat visant à limiter le risque de coulées de boue entre la Commune de Wentzwiller et l'EARL Menweg Jean-Marc

Suite à la convention annuelle qui a été signée entre l'EARL Menweg Jean-Marc et la Commune de Wentzwiller, la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin nous a communiqué la réactualisation annuelle pour la campagne 2015/2016 qui se chiffre à 940 € / ha.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de M. le Maire :

S'ENGAGE à verser la somme de 498,20 € qui représente la valeur de la perte de culture pour 53 ares pour l'année 2015/2016

6. Acquisition du terrain des consorts Ueberschlag

★ Délibération n° 4 :

Objet : acquisition de 9 m²d'une parcelle appartenant au Consort Ueberschlag située au lieu-dit « Rebboden » section 10 parcelle N° 311/128

M. le Maire explique aux élus qu'en prolongation du plan d'alignement de la rue des Vergers et suite à la vente de leur terrain situé au lieu dit « Rebboden » section 10 parcelle N° 311/128, le Consort Ueberschlag accepte de céder à la commune les 9 m² en bordure de voirie pour l'euro symbolique.

Ainsi après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE d'acquérir la parcelle sus-mentionnée pour l'euro symbolique

AUTORISE M. la Maire à signer l'acte de vente et à intervenir auprès de Maître Jean-Paul BROM, notaire à Hégenheim.

STIPULE que les frais d'honoraires du notaire seront à la charge de la commune.

7. Communauté d'agglomération

★ Délibération n° 5 :

Objet : Fusion au 1^{er} janvier 2017 de la communauté d'agglomération des Trois Frontières, de la communauté de communes du Pays de Sierentz et de la communauté de communes de la Porte du Sundgau.

M. le Maire explique aux élus qu'en application de l'article 35 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, les conseillers municipaux des communes membres des trois communautés disposent

d'un délai de trois mois à compter du 9 juin 2016 – date de l'arrêté préfectoral – pour délibérer sur la composition de l'organe délibérant, et donc pour parvenir à un accord local dans les conditions prévues à l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ainsi après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'arrêté préfectoral du 9 juin 2016 portant

- Fusion de la communauté d'agglomération des Trois Frontières, de la communauté de communes du Pays de Sierentz et de la communauté de communes de la Porte du Sundgau au 1^{er} janvier 2017
- Substitution de l'établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion à la communauté d'agglomération des Trois Frontières au sein du syndicat mixte pour l'aménagement du technoport des Trois Frontières, du syndicat intercommunal pour la construction et la gestion du collège de Hégenheim et du syndicat mixte pour le recyclage agricole du Haut-Rhin et à la communauté de communes de la Porte du Sundgau au sein du syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux
- Substitution de l'établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion au pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières et dissolution du pôle d'équilibre territorial et rural.
- Retrait de l'établissement public issu de la fusion de l'agence départementale pour la maîtrise des déchets.

8. Divers et communication

Remerciements

M. Schmitt donne lecture des remerciements reçus des époux Trommer Auguste et Alwine à l'occasion de leurs noces de diamants, Mme Marguerite Schmitt pour son 80^{ème} anniversaire, Mme Marie-Rose Fellmann pour son 85^{ème} anniversaire, l'AFAPEI et l'ALSID pour les subventions octroyées.

Problème de circulation au quartier Belle-Vue

Suite à notre demande de positionner un radar fixe au quartier Belle-Vue, la Préfecture nous répond que d'après les renseignements reçus et leurs statistiques, une telle demande n'est pas justifiée.

Diverses motions de soutien

Les communes ont été sollicitées :

- Pour le maintien du régime actuel des cours d'enseignement religieux en Alsace Moselle ;
- Par l'Association de Défense de Riverains de l'Aéroport.

Les élus acceptent d'adopter ces deux motions de soutien.

Rapport d'activité de l'ADAUHR

M. le Maire informe les élus que le rapport d'activité de l'ADAUHR est disponible auprès du secrétariat.

Proposition d'élaboration d'un nouveau film sur Wentzwiller

M. le Maire informe le conseil que la société Audioscope s'est à nouveau rapprochée de lui pour l'élaboration d'un nouveau film sur la commune de Wentzwiller faisant suite aux 4 précédents.

Après en avoir discuté, les élus pensent que cette approche est prématurée. En effet, plusieurs événements à venir mériteraient d'être portés sur la pellicule. Il est donc préférable de reporter cette proposition.

EBM

Les délégués actuels pour EBM sont arrivés au terme de leur mandat. Il est nécessaire d'en désigner deux nouveaux. Les élus proposent pour ce poste :

- M. Hervé Schmitt et M. Pascal Grenouillet

Cercle d'histoire du Buchholz

M. le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la part du cercle d'histoire de Wentzwiller-Buschwiller. Leur projet actuel est la réalisation d'un livre sur Wentzwiller. A cet effet, il nous demande de bien vouloir les aider dans la rédaction d'articles spécifiques concernant, l'eau, l'assainissement ou le PLU par exemple.

Propositions de visites

M. le Maire et M. Pascal Grenouillet proposent deux visites aux membres du conseil :

- une demi-journée pour visiter l'ISL – un jeudi après-midi fin septembre, début octobre
- une journée complète pour visiter la centrale nucléaire de Fessenheim le 1^{er} ou 2 octobre 2016.

Diverses dates à retenir

- 1^{er} octobre 2016 : 50^{ème} anniversaire de l'AFAPEI de Bartenheim
- 21 octobre 2016 : Réception des maisons fleuries
- 4 décembre 2016 : Fête de Noël du 3^{ème} âge

Stationnement gênant

M. Yves Trommer fait part au conseil que le passage dans la rue de Hagenthal est très dangereux et que malgré le panneau d'interdiction de stationner dans cette rue certains riverains parquent leurs véhicules.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 21 heures 40 minutes.

SCHMITT Fernand

TROMMER Yves

GRENOUILLET Pascal

WANNER Franck

JORDAN Serge

OTT Thierry

REICH Claudia

WANNER Rémi

SCHMITT Hervé

VOGT Michaële

WILLAUER Karine